



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34969

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du lycée et l'enseignement des sciences de la vie et de la terre. En effet, les professeurs de biologie et de géologie craignent la suppression de cet enseignement comme discipline obligatoire dans les fondamentaux de la classe de seconde. Ils font ainsi remarquer que les deux-tiers des enjeux individuels et de société ont trait directement ou indirectement à ces deux domaines de la connaissance et de la culture. Les sciences de la vie et de la terre sont au coeur des questions environnementales, de santé et gestion de l'eau, des ressources alimentaires et énergétiques. La plupart des recherches et innovations scientifiques et technologiques s'appuient sur les domaines de la biologie et de la géologie. En outre, l'enseignement des sciences de la vie et de la terre offre de larges perspectives vers de nombreux domaines d'emplois. Enfin, les méthodes et apprentissages d'expérimentation de type laboratoire qu'elles permettent sont cruciales pour la formation des futurs bio et géotechnologues et chercheurs de pointe. Aussi, il lui demande s'il entend maintenir l'enseignement des sciences de la vie et de la terre comme une discipline fondamentale de la classe de seconde.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive : six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies : un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34969

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9681

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10706